



Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle

Lille, 13/09/2023



Une prime de pouvoir d'achat qui avait été annoncée par le ministre de la Transformation et de la Fonction publique le 12 juin dernier et concrétisée par le décret du 31 juillet 2023. Dans son dernier discours le ministre indique que la prime devrait être versée dès le mois d'octobre.



plusieurs conditions cumulatives :

- **avoir été recruté ou nommé par un employeur public avant le 1er janvier 2023 ;**
- **être toujours en poste au 30 juin 2023 ;**
- **avoir perçu, entre le 1er juillet 2022 et le 30 juin 2023, une rémunération inférieure ou égale à 39 000 € brut, soit 3 250 € brut par mois maximum.**

Son montant forfaitaire est calculé en fonction de la rémunération brute perçue au titre de la période allant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023 :

- rémunération inférieure ou égale à 23 700 € : prime de 800 € ;
- rémunération supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 € : prime de 700 € ;
- rémunération supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 € : prime de 600 € ;
- rémunération supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 € : prime de 500 € ;
- rémunération supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 € : prime de 400 € ;
- rémunération supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 € : prime de 350 € ;
- rémunération supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 € : prime de 300 €.

Décret n° 2023-702 du 31 juillet 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics civils de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique hospitalière ainsi que pour les militaires



Pour le **syndicat CFTC du ministère de la justice**, il est clair que le pouvoir d'achat des fonctionnaires n'a eu de cesse de diminuer durant ces dernières années. Une fois de plus le gouvernement se focalise sur le bénéfice d'une prime exceptionnelle tout comme la GIPA afin d'essayer de maintenir à flot le pouvoir d'achat. Si ces primes offrent une bouffée d'oxygène pour les agents qui vont en bénéficier, force est de constater qu'on ne traite pas le problème de fond à savoir l'augmentation du point d'indice qui est la base du traitement et qui compte pour la retraite. Il est également urgent de revoir les grilles indiciaires afin de décoller véritablement du SMIC et être à l'abri de l'inflation. Donc pas de secret, pour que tous les agents retrouvent du pouvoir d'achat cela ne peut se faire que par le cumul de l'augmentation du point d'indice et la revalorisation des grilles indiciaires. Notre syndicat continuera à se battre pour ces revendications.

